



قرار

Résolution

---

COMITÉ RÉGIONAL DE  
LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC60/R.4  
Octobre 2013

Soixantième session  
Point 7 de l'ordre du jour

**Suivi de la Déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et  
la maîtrise des maladies non transmissibles**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique sur la mise en œuvre de la Déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles sur la base du cadre d'action régional ;<sup>1</sup>

Rappelant la résolution 66/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Déclaration politique de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et en particulier le paragraphe opérationnel 65 sur l'examen complet et l'évaluation en 2014 des progrès accomplis en la matière ainsi que la résolution EM/RC59/R.2 sur les engagements des États Membres à mettre en œuvre la Déclaration politique ;

Reconnaissant les efforts déployés par le Directeur régional pour faire mieux connaître l'ampleur du problème aux niveaux mondial et régional et renforcer l'action de lutte mondiale contre les maladies non transmissibles ;

Soulignant le fait que le système des Nations Unies a une responsabilité importante pour aider les gouvernements dans le suivi et la mise en œuvre complète des engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique ;

**1. INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 1.1 à mener des consultations avec leurs représentants permanents auprès des Nations Unies à New York et Genève sur le champ d'application, les modalités, le format et les dispositions relatives à l'organisation pour l'examen complet et l'évaluation par l'Assemblée générale en 2014 ;
- 1.2 à demander, par les canaux diplomatiques appropriés, au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies d'envisager d'organiser une réunion de haut niveau, avec la participation des chefs d'État et de Gouvernement, sur l'examen complet et l'évaluation à

---

<sup>1</sup> Document EM/RC60/9

l'occasion des débats généraux lors de la Soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014 ;

- 1.3 à demander au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies d'envisager de désigner un des représentants permanents auprès des Nations Unies parmi les États Membres de la Région OMS de la Méditerranée orientale pour servir en tant que l'un des deux co-facilitateurs pour la coordination des préparations de l'examen complet et de l'évaluation en 2014 ;

**2. PRIE** le Directeur régional :

- 2.1 de mettre à jour le cadre d'action régional comme il se doit pour y inclure les instruments mis au point depuis la cinquante-neuvième session du Comité régional de la Méditerranée orientale, ainsi que les futurs instruments, y compris un guide pour les États Membres sur les rôles des différents ministères et d'autres partenaires dans le travail multisectoriel en vue d'assurer la prévention des maladies non transmissibles ;
- 2.2 de coordonner étroitement avec le Secrétariat des Nations Unies pour garantir que l'examen complet et l'évaluation aboutissent à la production d'un document concis orienté sur l'action ;
- 2.3 d'apporter un appui aux États Membres dans leurs préparations de l'examen complet et de l'évaluation, y compris en élaborant des indicateurs sur les processus et en facilitant un engagement considérable des ministères de la santé avec les ministères des affaires étrangères et les représentants permanents aux Nations Unies.